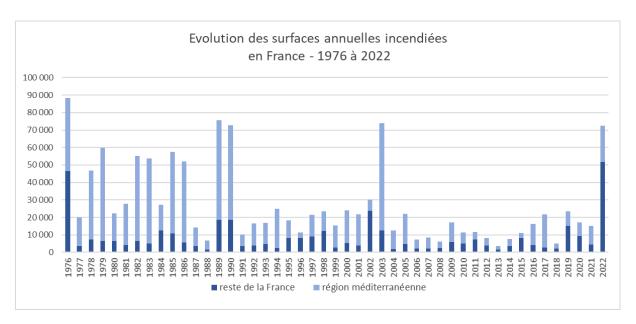
04_

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)





BILAN DES SURFACES INCENDIÉES durant les cinquante dernières années



L'amélioration très significative de la tendance moyenne entre la période avant 1990 et celle postérieure à 1990 est la conséquence directe du déploiement d'une stratégie feux de forêts améliorée à la suite des grands incendies de 1989 et 1990.

UNE ANNÉE 2022 EXCEPTIONNELLE en termes de surfaces incendiées et de nombre de feux

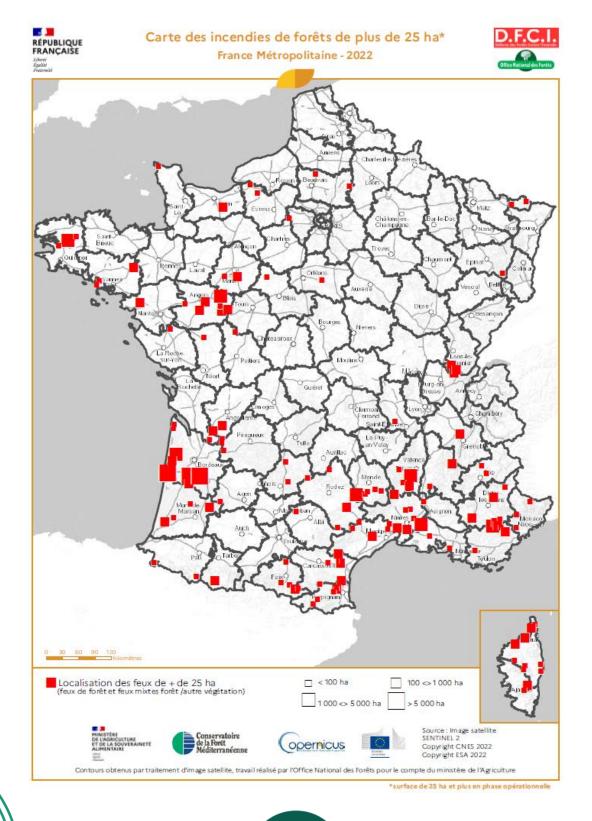
La saison 2022 est un cas hors norme : sur ce demi-siècle l'année 2003 a été la plus chaude, 1976 la plus sèche, mais 2022 la seule année à cumuler le second record de chaleur et le second record de sécheresse.

Cela explique l'importance des surfaces détruites, ainsi que leur répartition géographique qui traduit une extension progressive du risque à l'ensemble du territoire, du fait du changement climatique (cf. les cartes ci-dessous).

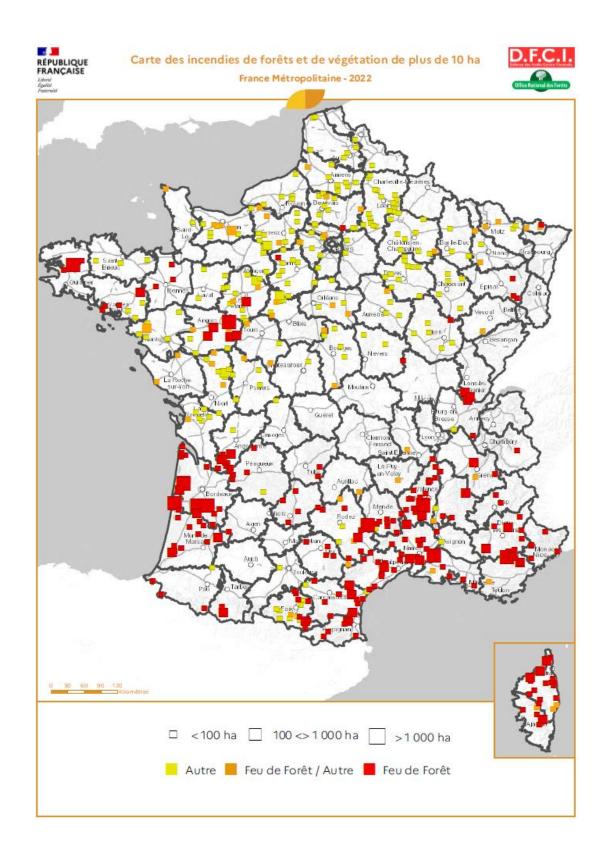


DES INCENDIES QUI CONCERNENT DORENAVANT LA FRANCE ENTIÈRE

Même si le sud-ouest a représenté la moitié des surfaces incendiées (plus de 25.000 hectares pour les seules communes de Landiras et la Teste de Buch), la France entière est désormais concernée.



04 DFCI



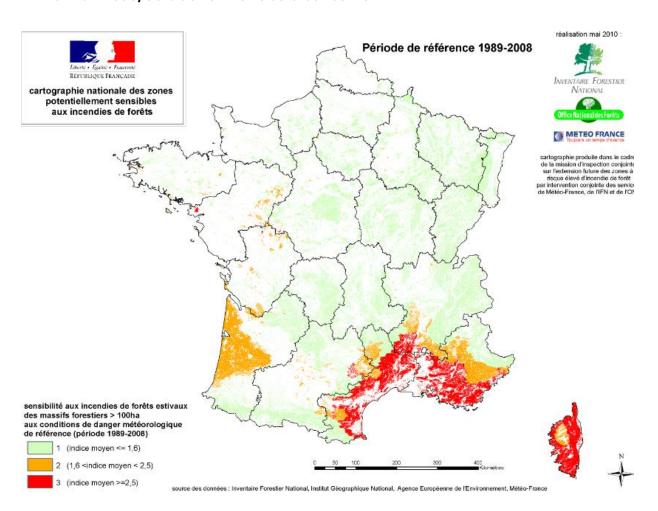


UNE EXTENSION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

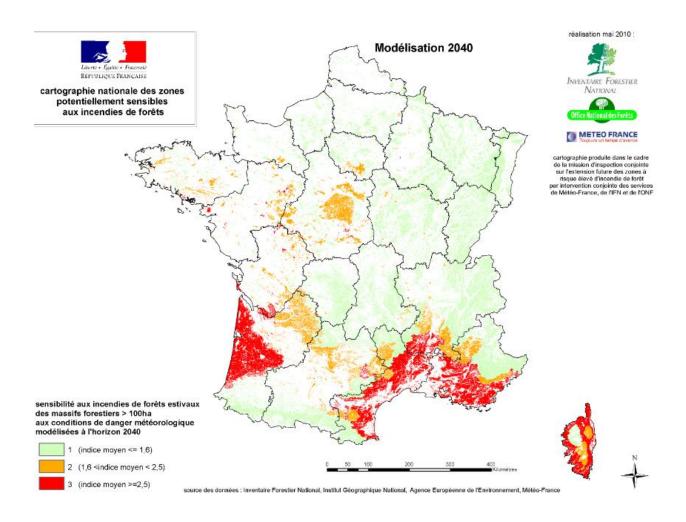
L'évolution climatique explique également l'apparition d'un grand nombre de feux en espaces naturels ou agricoles hors forêt, mais menaçant potentiellement les forêts, notamment dans la moitié nord du pays.

Cette situation de « contagion » du risque sur des espaces de plus en plus vastes dans des régions de plus en plus nombreuses, ne peut que s'accélérer demain au vu des projections faites par INRAE et ONF sur la sensibilité de la végétation aux incendies et par le GIEC sur l'évolution du climat.

À l'horizon 2050, 50% du territoire sera concerné.



04 DFCI



04 DFCI



LES NOUVELLES ACTIONS

portées par l'ONF

- Renforcer et étendre les **contrôles ciblés des obligations légales de débroussaillement p**our le compte des préfets
- Renforcer et étendre les actions d'informations, surveillance et verbalisation
- Étendre le **dispositif de coordination, d'expertise et d'alerte** sur l'ensemble des territoires à risque
- Consolider les patrouilles de 1ère intervention (véhicule porteur d'eau) en zone historique
- **Étendre les patrouilles de 1**ère intervention sur l'ensemble du territoire (100 patrouilles à l'échelle nationale à l'horizon 2025 35 patrouilles en 2023)
- Réaliser des travaux à vocation DFCI

Ces nouvelles actions sont réalisées dans le cadre d'une Mission d'Intérêt Général (MIG) financée par l'Etat (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) et viennent compléter le dispositif existant en zone sud qui a fait ses preuves lors des dernières décennies.

L'ONF a bénéficié d'une augmentation de crédits à hauteur de 10 Millions d'euros ainsi que de la suppression de la réduction des effectifs prévue en 2023.

